



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du :	10 Novembre 2022
à :	9h30

Présidence :	M. LORENZO Antonio (GEF)
--------------	--------------------------

Présents :	MM. CERRAJERO Luc, BRINON Denis, COLAS Patrice (UNECATEF), BOUDEBZA Farid, CROZE Fabien, MONOT Jérôme (DTR), et RIDIRA Baptiste (U2C2F)
------------	---

Assiste à la séance	M. GADIER Kévin
---------------------	-----------------

Excusés :	Néant
-----------	-------

Le Président de la commission, Antonio LORENZO, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Il évoque l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal du 20/10/2022

Après différents échanges, le Procès-verbal est validé.

L'ordre du jour est abordé.

I. INFORMATIONS GENERALES

Le Secrétaire de la Direction Technique, informe des décisions prises par la Commission Régionale De Discipline lors de leurs séances du 26.10.22 et du 03.11.22.

La Commission prend note des décisions et remercie la C.R.D pour la transmission des informations.

II. BANC DE TOUCHE

a- Homologation LFP

La Berrichonne De Châteauroux – ROCHE Rodolphe

La commission prendre note du courrier de la LFP validant l'avenant de M. ROCHE Rodolphe du club de LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX.

b- Situation encadrement

- Le Secrétaire de la DTR, présente les tableaux de l'encadrement des bancs de touches sur les compétitions régionales Seniors, Féminines et Jeunes.
- Un point est fait sur les éducateurs qui ne sont pas en conformité avec le Statut de l'Éducateur Régional au niveau des équipes jeunes et féminines.
 - Un courrier sera transmis nominativement à chaque éducateur en situation d'infraction afin de régulariser leur situation.
 - La Commission décide de transmettre à tous les clubs pour lesquels les éducateurs ne sont pas en conformité, un document l'incitant à réaliser la formation modulaire nécessaire en lien avec le diplôme requis pour encadrer l'équipe.

Par ailleurs et pour rappel, conformément au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue Centre-Val de Loire de football du 12 Juin 2021, j'ai conscience que le non-respect de cet engagement entraîne les sanctions suivantes :

- Absence d'un BMF désigné ou en formation (attestation), amende : 500 €
- Absence d'un éducateur certifié du CFF de la catégorie (attestation sur l'honneur si la personne n'est pas détenteur du diplôme avant le début de saison), amende : 290 €

c- Courriers clubs

Rappel :

Les clubs sont tenus d'avertir par écrit des absences de leurs Educateurs ou Entraîneurs désignés (les Ligues Régionales ou la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou de la C.R.S.E.E.F., selon la compétition disputée) en précisant le motif et le nom/prénom du remplaçant (kgadier@centre.fff.fr)

SMOC. R1F

La Commission prend note du courriel de la Smoc Football en date du 27 octobre 2022, l'informant de la nomination de Mme PLUMARD Marine (BMF) tant que responsable de son équipe R1F.

❖ Changement Entraîneur :

FCT Joué les Tours. R1

La Commission prend note du courriel du **FCT Joué les Tours** en date du 23 octobre 2022, l'informant du retrait de toutes fonctions au club de M. IMMAMAGIC Zanin et du remplacement de celui-ci par M. DERKAOUI Mohamed.

La Commission prend également acte du courriel du club en date du 03 Novembre, précisant que la régularisation de la situation sera effective dès lors la réception de l'avenant de résiliation de M. IMMAMAGIC Zanin et ainsi que celui de modification M. DERKAOUI Mohamed.

La Commission rappelle au club le devoir de se mettre en conformité dans un délai de 30 jours francs à compter du 24 octobre 2022 sous peine de sanction prévue à l'article 13 du Statut de l'éducateur, à savoir : une amende de 170€ par match en situation d'infraction ainsi que le droit pour la commission de procéder au retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai visé ci-dessus.

CJF FLEURY LES AUBRAIS – R3 :

La Commission prend note du courriel du CJF FLEURY LES AUBRAIS en date du 03 novembre 2022, l'informant du changement de l'entraîneur et le retrait M. OUAGOULLA Mohamed de toute fonction officielle dès lors que la licence de M. ARAIBAT Nabil (BEF), sera validée.

La Commission précise au club, l'obligation de fournir un avenant (ou lettre) contresignée de la part de M. OUAGOULLA Mohamed et du club, stipulant l'arrêt de l'encadrement de l'équipe Seniors R3.

Par ailleurs, **la commission rappelle** au club que l'entraîneur principal désigné doit répondre aux obligations suivantes :

1°- Etre présent sur le banc de touche,

2°- donner les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match,

3°- répondre aux obligations médiatiques (Presse et site internet...)

FC DEOLS – R1 :

La Commission prend note du courriel du FC DEOLS en date du 21 octobre 2022, l'informant de l'absence de M. BALLEREAU Alexandre lors des rencontres du 23 et 30 octobre 2022 et du 5 novembre 2022.

Cependant, après lecture dans la presse locale de l'arrêt de toute fonction officielle, la commission **souhaite obtenir des explications sur cette situation.**

Elle rappelle également, au club le devoir de se mettre en conformité conformément à l'article 13 du Statut de l'éducateur dans un délai de 30 jours calendaires sous peine de se voir infliger une amende de 170€ par match en situation d'infraction. La commission se réserve également le droit de procéder au retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai visé ci-dessus.

❖ Absences entraîneurs :

ET BLEUE ST CYR SUR LOIRE – R1 :

La Commission prend note du courriel du club de ET BLEUE ST CYR SUR LOIRE l'informant de l'absence de son entraîneur M. MEUNIER Pascal et le remplacement par M. OLLIVIER Laurent (DES) pour la rencontre du 23 octobre 2022 contre Blois Foot 41 (2).

La commission considère que l'absence de banc de touche de Mr MEUNIER Pascal est excusée.

FC DEOLS – R2 :

La Commission prend note du courriel du FC DEOLS en date du 21 octobre 2022, l'informant du remplacement de M. BOUDAOUUD Medhi par M. HAULT Valentin (BEF) lors des rencontres du 23 octobre et 06 novembre 2022.

La commission considère que l'absence de banc de touche de M. BOUDAOUUD Medhi est excusée.

FC ST GEORGES SUR EURE – R2 :

La Commission prend note du courriel du club de FC ST GEORGES SUR EURE l'informant de l'absence de son entraîneur M. GUILLET Alexandre et le remplacement par M. BOURGEOIS Philippe (CFF2) pour la rencontre du 30 octobre 2022 contre Olivet.

La commission considère que l'absence de banc de touche de Mr GUILLET Alexandre est excusée.

US MER – R2 :

La Commission prend note du courriel du club de US MER l'informant de la suspension de son entraîneur M. DA SILVA Emilien et le remplacement par M. BOMPASTOR José (DES) pour les rencontres du 05 et 11 novembre 2022.

La commission considère que l'absence de banc de touche de Mr DA SILVA Emilien est excusée.

USM MONTARGIS – R3 :

La Commission prend note du courriel du club de USM MONTARGIS l'informant de l'absence de son entraîneur M. SQUARE Karamba et le remplacement par M. LONDAS Jessie (BEF) pour la rencontre du 23 octobre 2022 contre Dreux Acsof.

La commission considère que l'absence de banc de touche de Mr SQUARE Karamba est excusée.

DAMMARIE BOIS GUESLIN – R3 :

La Commission prend note du courriel du club de DAMMARIE BOIS GUESLIN l'informant de l'impossibilité de mettre M. ADEGOROYE Joel en tant que joueur et éducateur sur le banc pour la rencontre du 23 octobre 2022 contre Tours Fc.

MONTRICHARD – R3 :

La Commission prend note du courriel du club de MONTRICHARD l'informant de l'absence de son entraîneur M. BAUDOIN Bruno et le remplacement par M. GROSBOIS Sébastien (CFF3) pour la rencontre du 06 novembre 2022 face au Tours Fc.

La commission considère que l'absence de banc de touche de Mr BAUDOIN Bruno est excusée.

❖ Contrôle FMI :

EPERNON – R2 :

La Commission demande de préciser les motifs de la présence de M. DERON Christophe avec une licence type « Dirigeant » comme Educateur principal et celle de M. CLAIRET Damien désigné comme remplaçant de M. THIEFRY Alban en tant qu'Adjoint pour la rencontre du 06 novembre face à Avoine.

La commission rappelle également au club qu'à la date du 26 octobre ; **le devoir de se mettre en conformité conformément à l'article 13 du Statut de l'éducateur dans un délai de 30 jours calendaires sous peine de se voir infliger une amende de 85€ par match en situation d'infraction.**

La commission se réserve également le droit de procéder au retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai visé ci-dessus.

CHAINGY – R3

Compte tenu de l'absence pour suspension de M. MOUBELA Rosy, entraîneur principal de l'équipe, **La commission rappelle que les clubs sont tenus d'avertir par écrit des absences de leurs Educateurs ou Entraîneurs désignés en précisant le motif et le nom/prénom du remplaçant**

La commission précise également, l'obligation d'inscrire sur la feuille de match, un éducateur diplômé.

MAINTENON – R3

Après vérification de la FMI, la commission rappelle au club l'obligation d'inscrire son entraîneur M. DUMAST Guillaume sur le banc de touche avec sa licence Technique dans le cas où il est également joueur lors de la rencontre.

US BEAUGENCY - R3 :

Vu que le club de l'US BEAUGENCY a reçu de l'ETR un document exemptant M. TRIFFAULT Gérard de sa formation professionnelle et vu qu'à ce jour le nécessaire n'a pas été fait.

La commission informe le club qu'à compter du 22 novembre 2022, il sera sanctionné d'une amende de 85 Euros.

III. FORMATION CONTINUE

a. Point FPC :

Le Directeur Technique Régional évoque les différentes sessions de la FPC inscrites au calendrier. Certaines d'entre elles ont dû être annulées pour manque de candidats.

Une relance nominative sera faite pour chaque éducateur devant se mettre en conformité avec sa FPC avant le 30 juin 2023.

- b. Les inscriptions se font sur le site de la Ligue dans la rubrique « Formations – Inscriptions – Formations continues » ou sur portailclubs.fff.fr

N°6 : Responsable Technique Club *(19 et 20 Décembre 2022)*

N°7 : Spécifique Attaquants/Gardien de but *(03 et 04 Février 2023)*

N°8 : Préparation Physique *(23 et 24 Février 2023)*

N°9 : Responsable Technique Club *(10 et 11 Mars 2023)*

N°10 : Futsal *(27 et 28 Avril 2023)*

VI. ENREGISTREMENT LICENCE « TECHNIQUE REGIONALE »

- a. **La Commission donne un avis favorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :**

MZE NASLY - A.S. Des Portugais Bourges

RICHARD OLIVIER - F.C. St. Georges S/Eure

BAUWENS NICOLAS - Luisant A.C.

ROGER VANESSA - U.S. Villedieu S/Indre

PIRES DOS SANTOS ABEL - A.S. Luynes

FOURASTE BENOIT - Avoine Olympique Chinon Cnais

BOUAB YUCEF - F.C. De L'ouest Tourangeau 37

REGNER DAMIEN - A.Sp.J. La Chaussee St Victor

GATAY LAURENT - Vineuil Sp.

SAKHO KARAMOKO - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury

LALLIER ALBAN - F.C. St. Jean Le Blanc

ERNANDES MARGAUX - St. Pryve St Hilaire F.C.

PLUMARD MARINE - Ste Mle O.C. St. Jean Braye

GARRIGUES HERVE - U. S. Orleans Loiret Football

ADOUL JEAN PIERRE - U.S. Briare

Afin de connaître la date d'échéance de la validité du recyclage, merci de vous conformer aux indications précisées dans la partie « Educateurs » → « Liste » de Fooclubs .

VI. AGENDA des prochaines séances de la CRSEE

- Jeudi 8 Décembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
LORENZO Antonio



Le Secrétaire de séance
BRINON Denis



PUBLIÉ LE 18/11/2022

ANNEXES

Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs – Encadrement des équipes Seniors de niveau Ligue



Championnat Senior N3 :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
C' CHARTRES FOOT (2)	ACHAKOUR Mohamed	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
AVOINE O. CHINON CINAIS	RAIMBAULT Armand	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
US ORLEANS LOIRET FOOT (2)	KEBSI Farid	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
BOURGES FOOT 18 (2)	FABIEN Gilles	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF – (Entrée en formation DES)
USM MONTARGIS	COLAS Patrice	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
FC OUEST TOURANGEAU 37	CHADDI Najib	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
FC MONTLOUIS	TAHRI Zakaria	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF – (Entrée en formation DES)
BERRICHONNE CHATEAUROUX (2)	MANTAUX Franck	TECHNIQUE/NATIONAL	BEFF
US CHATEAUNEUF SUR LOIRE	MELY Joan	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
USM SARAN	CHERY Laurent	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF – Dérogation accession
TOURS FC	EL OURDANI Noradine	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
FC DROUAIS	MAURICE Gwenael	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF – Dérogation accession
FC CHAMBRAY	RODRIGUES Michael	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
FC ST JEAN LE BLANC	JEMILI Emmanuel	TECHNIQUE/NATIONAL	DES

Cadre Réglementaire :

- Article 12.1 Statut de l'éducateur :
 - Obligation d'être titulaire du DES - Licence TECHNIQUE/NATIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Obligation de contracter – Contrat en CDI ou CDD si Encadrement d'au moins un joueur sous Contrat Fédéral alors CDD Article 24.1)



Championnat Senior R1 :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
JOUE LES TOURS FCT	IMMAMAGIC Zanin	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
VINEUIL SPORTS	MULARD Kevin	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
AS CONTRES	GIGUET David	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
EB ST CYR SUR LOIRE	MEUNIER Pascal	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
BLOIS FOOT 41 (2)	LEROY Éric	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
SC AZAY CHEILLE	BOCHE Gaetan	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
J3S AMILLY	DE CARVALHO Cédric	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC DEOLS	BALLEREAU Aleandre	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
ST PRYVE ST HILAIRE FC (2)	POUSSE Mathieu	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CS MAINVILLIERS	YAHMED Samy	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
SMOC ST JEAN DE BRAYE	LUCEREAU Stevens	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
ES MOULON BOURGES	BENGHOURIEB Youcef	TECHNIQUE/NATIONAL	DES

Cadre Réglementaire :

- Article 12.1 Statut de l'éducateur :
 - Obligation d'être titulaire du BEF - Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Obligation de contracter – Contrat en CDI (CDD si Encadrement d'au moins un joueur sous Contrat Fédéral alors CDD Article 24.1)



Championnat Senior R2, P(A) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
FC ST GEORGES SUR EURE	GUILLET Alexandre	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
AVOINE O. CHINON C (2)	HAURANT Jean	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
A.S MONTS	GAUDRON Vincent	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
EPERNON AMICALE	THIEFRY Alban	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF – En formation BEF
MER US	SILVA Emilien	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
C'CHARTRES F. (3)	SOUKOUNA Bouyagui	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
OLIVET USM	FOURAGE Benjamin	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
VIERZON F.C (2)	PAUL Yohan	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LUCE AMICALE	GARY Diafara	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF – En formation BEF
ACP TOURS	MEDJAHED Kader	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
DREUX FC DROUAI (2)	BOULABIAR Walid	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CA PITHIVIERS	OUTALHA Nabil	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

Cadre Réglementaire :

- Article 12.2 Statut de l'éducateur :
 - Obligation d'être titulaire du BEF - Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole



Championnat Senior R2, P(B) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
AS ST AMAND MONTROND	COUILLARD Didier	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LE BLANC US	AHANDOUR Mounir	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
BOURGES FOOT (3)	ALLIO Anthony	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
JOUE PORT. US	GONCALVES DE CASTRO Jose	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC MONTLOUIS 2	GATILLON Marius	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC DEOLS (2)	BOUDAUD Mehdi	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
USM SARAN (2)	RIOLET Julien	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FUSSY ST MARTIN F.C	ONAPOY Guillaume	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
LE POINCONNET US	ALLAL Hocine	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF – En formation BEF
ST DOULCHARD F.C	DUPUIS Romain	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
FC OUEST TOURANGEAU (2)	CHADDI Tawfik	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
BOURGES PORTUGAIS AS	MERABTI Mouloud	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

Cadre Réglementaire :

- Article 12.2 Statut de l'éducateur :
 - Obligation d'être titulaire du BEF - Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole



Championnat Senior R3, P(A) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
BLOIS PORT. ASC	HADAK Farid	EDUCATEUR FÉDÉRAL	CFF3 - Dérogation accession
MONTRICHARD C.A	BAUDOUIN Bruno	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
MONNAIE US	GHANEM Abdellah	EDUCATEUR FÉDÉRAL	CFF3 - Dérogation accession
YMONVILLE A.	DABLIN Willy	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
BEAUGENCY USBVL	TRIFFAULT Gérard	DIRIGEANT	BEF
CHAINGY ST AY	MOUBELA Rosy	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
DAMMARIE FOOT BOIS	RAPHAEL Jean-Christophe	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
BOIGNY CHECY AG	DEMOULIN Benjamin	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
ES LA VILLE A. DAMES	JUDEAU Nicolas	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CHAMBRAY F.C (2)	HERBST Yoann	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
SC AZAY CHEILLE (2)	BEAUVILLAIN Fabrice	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
TOURS F.C (2)	VOISIN Frederic	TECHNIQUE/NATIONAL	DES

Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
 - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole



Championnat Senior R3, P(B) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
MALESHERBOIS SC	MICHELIN Jeremy	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
J3S AMILLY (2)	FERHI Farid	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CJF FLEURY LES AUBRAIS	OUAGOUILLA Mohamed	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
LUISANT AC	BAUWENS Nicolas	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
DREUX ACSF	BELKASMI Rachid	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
C' CHARTRES (4)	SOUIYAH Hakim	EDUCATEUR FEDERAL	CFF3 - Sous dérogation accession
CEP LA FERTE VIDAME	GIRAUD Jonathan	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
BLOIS AFC	BELLAGRA Omar	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
NOGENT LE ROI ES	QUEVILLON Florian	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
ST AMAND LONGPRE A.	CORBIN Jason	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF – Entrée formation BEF
MONTARGIS USM (2)	SOUARE Karamba	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
MAINTENON PIERRES E.S	DUMAST Guillaume	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
 - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole



Championnat Senior R3, P(C) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
ST GERMAIN DU PUY AS	SOUFIANI Mounir	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
TROUY ES	MENARD Yann	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
SO ROMORANTIN (2)	RUHNKE Vincent	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CHOUZY ONZAIN AS	LOPEZ Adrien	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
MEHUN/YEVRE PORT.	JALLERAT Guillaume	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
U.S DAMPIERRE EN BURLY	CSEKE Jean Christophe	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
CSM SULLY SUR LOIRE	HOURI Abdelhamid	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
ISSOUDUN SA	SINACER Amar	Dirigeant	BEF
ORCHAISE ASL	OUZAID Bensalem	TECHNIQUE/REGIONAL	BE1
INGRE FCM	BOUZAGHOU Icham	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
VATAN SC	SORRENTINO Thomas	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
FC ST JEAN LE BLANC (2)	EL MORDI Abdennabi	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF

Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
 - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole



Championnat Senior R3, P(D) :

Club	Educateur	Type de licence	Diplôme
US YZEURE PREUILLY	PRETESEILLE Valentin	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LA CHAUSSEE ASJ	PINEAU Bertrand	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
LE RICHELAIS FOOT	ROBIN Tony	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
BOURGES MOULON (2)	EL ASRI Wahib	EDUCATEUR FEDERAL	Dérogation accession
MASSAY SC	OLIVERIO Franck	EDUCATEUR FEDERAL	En formation BMF
BOURGES GAZELEC	CARON Anthony	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
A.S CONTRES (2)	DUBOIS Marina	TECHNIQUE/REGIONAL	BMF
MONTGIVRAY US	LAVILLE Aurelien	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
DESCARTES SG	DURAND Jordan	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
DIORS FC	PRADEAU Benoit	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF
BLOIS FOOT 41 (3)	RIQUELME Patrick	TECHNIQUE/NATIONAL	DES
VILLIERS AC	MASNET Clement	TECHNIQUE/REGIONAL	BEF

Cadre Réglementaire :

- P.V Assemblée Générale du 12 Juin 2021:
 - Obligation d'être titulaire du BMF- Licence TECHNIQUE/REGIONAL (sauf dérogation Article 12.3)
 - Possibilité de contracter sous contrat ou sous Bordereau bénévole